

PROVINCE DE QUÉBEC **SÉANCE ORDINAIRE**
CORPORATION MUNICIPALE DE SAINT-NARCISSE 2 NOVEMBRE 2020
MRC DES CHENAUX, COMTÉ DE CHAMPLAIN

À une séance ordinaire du Conseil de cette municipalité, tenue par téléconférence zoom, le lundi 2 novembre 2020 à 19 h 30, sont présents à distance via l'application zoom, madame la conseillère Nathalie Jacob et messieurs les conseillers Daniel Bédard, Michel Larivière, Jocelyn Cossette, Denis Chartier et Gilles Gauthier, tous formant quorum sous la présidence de monsieur Guy Veillette, maire.

Monsieur Stéphane Bourassa, directeur général, est aussi présent à cette téléconférence zoom. Cette séance est enregistrée pour être éventuellement diffusée sur le site internet de la municipalité, et ce, conformément à la loi.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur Guy Veillette, maire, ouvre la séance à 19 h 30 et demande à chacune des personnes présentes de s'identifier individuellement.

1. TENUE DE LA SÉANCE À HUIS CLOS

ATTENDU que le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

ATTENDU que le renouvellement de l'état d'urgence sanitaire selon le décret 1113-2020, datée du 28 octobre 2020, prolonge au 4 novembre 2020 sans changer les mesures prises pour les municipalités;

ATTENDU que l'arrêté 2020-029, datée du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux;

ATTENDU que selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;

ATTENDU qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du Conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du Conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par téléconférence zoom.

2020-11-01

À CES CAUSES, il est proposé monsieur Denis Chartier,
Appuyé par madame Nathalie Jacob
Et résolu :

QUE le Conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du Conseil et les officiers municipaux puissent y participer par téléconférence zoom.

Adoptée à l'unanimité.

2. Adoption de l'ordre du jour

2020-11-02

Il est proposé par monsieur Michel Larivière,
Appuyé par monsieur Gilles Gauthier
Et résolu:

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que lu et rédigé, savoir ;

ORDRE DU JOUR

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

1. TENUE DE LA SÉANCE À HUIS CLOS
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 octobre 2020 ainsi que de celui de la séance extraordinaire du 19 octobre 2020
4. Correspondance
5. Information sur les dossiers en cours
6. Rapport d'activité par les élus
7. Présentation des comptes
8. Période de questions sur les comptes présentés
9. Approbation des comptes payés et à payer pour le mois d'octobre 2020
10. Dépôt des états comparatifs
11. Établissement du calendrier des séances du conseil pour l'année 2021
12. Fédération québécoise des municipalités, adhésion 2021
13. Saison hivernale 2020-2021 : horaire et tarif de garde
14. Impression du calendrier municipal 2021
15. Décompte progressif # 2 – Travaux de reconstruction sur une partie du rang 2 Nord et du rang Saint-Pierre et de reconstruction d'un tronçon de la rue de l'Église – Eurovia Québec Construction inc.
16. Nomination du maire suppléant
17. Comité consultatif d'Urbanisme, nomination des membres
18. Contrat pour la fourniture de sel de déglacage pour la saison 2020-2021
19. Le 62e téléthon du Noël du Pauvre – contribution 2020
20. Programme du transfert d'une partie de la taxe d'accise sur l'essence et de la contribution du Québec 2019-2023 (TECQ 2019-2023), approbation de notre programmation de travaux
21. Décision du Conseil sur la demande de dérogation mineure de la compagnie Locusi inc. pour l'immeuble situé au 700, rue Notre-Dame
22. Libération de la retenue contractuelle et réception finale des travaux de reconstruction de deux ponceaux au rang Saint-Félix – projet #P17-1120-00
23. Renouvellement de l'assurance « La Municipale » de la Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ) et le courtier ULTIMA
24. Adoption du second projet de Règlement numéro 2020-09-560 modifiant le règlement de zonage numéro 2009-05-438 et ses amendements
25. Moisson Mauricie - Centre-du-Québec, demande de financement
26. Félicitation aux Entreprises JPG Bergeron pour leurs efforts d'embellissement
27. Félicitation à l'entreprise VR de Rêve pour leurs efforts d'embellissement
28. Varia
29. Deuxième période de questions
30. Clôture de l'assemblée

Adoptée à l'unanimité.

3. Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 5 octobre 2020 ainsi que de celui de la séance extraordinaire du 19 octobre 2020

CONSIDÉRANT que les procès-verbaux de la séance ordinaire du 5 octobre 2020 ainsi que de celui de la séance extraordinaire du 19 octobre 2020 ont été remis aux élus au moins 72 heures avant la présente séance, comme prescrit à l'article 148 du *Code municipal du Québec*, par courrier électronique le 6 octobre et le 20 octobre 2020 et déposés dans un dossier électronique partagé aux membres du Conseil;

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil déclarent les avoir reçus et lus.

2020-11-03

À CES CAUSES, il est proposé par monsieur Daniel Bédard,
Appuyé par monsieur Jocelyn Cossette
Et résolu :

QUE les procès-verbaux la séance ordinaire du 5 octobre 2020 ainsi que de celui de la séance extraordinaire du 19 octobre 2020, soient adoptés comme rédigés, avec dispense de lecture.

Adoptée à l'unanimité.

4. Correspondance

- De madame Dominique Massie, directrice générale de l'Association pulmonaire du Québec (APQ), nous sollicitant à rejoindre le mouvement de sensibilisation contre le Radon.

5. Information sur les dossiers en cours

- **Proportion médiane et facteur comparatif du rôle d'évaluation foncière - Exercice financier 2021**

Monsieur Martin Pineault, directeur général de la fiscalité et de l'évaluation foncière par intérim du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, nous informe que la proportion médiane et le facteur comparatif du rôle d'évaluation foncière ont été approuvés, conformément aux dispositions prévues à l'article 264 de la Loi sur la fiscalité municipale, en date du 28 octobre 2020, pour l'exercice financier 2021. La proportion médiane sera de 98%, alors qu'elle était à 96% en 2020 et le facteur comparatif sera à 1,02, alors qu'il était fixé à 1,04 en 2020.

- **Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie**

Madame Caroline Plouffe, CPA, CMA, trésorière de la Régie des matières résiduelles de la Mauricie, nous informe que le tarif d'enfouissement des matières résiduelles collectées et transportées s'établira à 91,50\$, la tonne pour la prochaine année et que le taux à la tonne concernant les redevances du MDDELCC serait d'environ de 28,32\$ la tonne à compter du 1er janvier 2021. Le coût pour la collecte sélective et le traitement des matières recyclables sera de 51,71\$ et la tarification pour la vidange des fosses septiques de 880 gallons et moins sera de 195,00\$.

- **Sécurité publique**

La direction de la Sécurité publique nous informe que notre contribution pour le service de la Sureté du Québec sera de 140 212\$ pour l'année 2021.

- **Programme d'aide à la voirie locale, Volet Entretien des routes locales**

Monsieur François Bonnardel, ministre des Transports, nous informe d'une aide financière de 255 293\$ pour l'entretien des routes locales admissibles de notre municipalité.

- **Dénonciation de contrat dans le cadre du projet de réfection de la façade avant du centre communautaire**

Monsieur François Vallières, vice-président exécutif de la compagnie ABF inc., nous informe qu'ils ont reçu un contrat de sous-traitance de Coffrage Sanschagrin concernant la fourniture et l'installation de l'acier d'armature pour une somme approximative de 18 281,03\$, taxes incluses.

- **Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec**

Madame Diane Labbé, directrice générale adjointe aux finances municipales, nous informe que nous n'avons pas assuré l'intégralité des revenus provenant de droits sur les carrières sablières. Madame Labbé, nous demande de prendre les mesures nécessaires pour que les états financiers des exercices clos au 31 décembre 2020 et subséquents représentent une image fidèle et conforme aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

- **MRC des Chenaux, adoption du projet de règlement numéro 2020-123 modifiant le règlement de contrôle intérimaire numéro 2002-06-02**

Monsieur Patrick Baril, directeur général de la MRC des Chenaux nous informe que la municipalité de Sainte-Geneviève-de-Batiscan a reçu une demande d'un producteur porcin pour construire une nouvelle installation d'élevage porcin, et pour qu'une municipalité puisse procéder, la MRC doit avoir un Schéma d'aménagement et de développement révisé ou un règlement de contrôle intérimaire en vigueur sur son territoire qui autorise le contingentement des élevages porcins.

6. Rapport d'activité par les élus

Depuis la séance régulière du 5 octobre dernier, les élus municipaux ont eu à participer à certaines activités, réunions ou comités. Chacun des élus dresse le bilan de leur participation au cours du dernier mois.

7. Présentation des comptes

Monsieur Guy Veillette, maire, demande aux membres du Conseil de prendre connaissance de la liste des comptes à payer et des comptes payés, lesquelles listes leur ont été fournies dans la documentation préalable à la présente rencontre. Les listes des comptes à payer et des comptes payés sont partagées visuellement avec les participants.

8. Période de questions sur les comptes présentés

Aucune question.

9. Approbation des comptes payés et à payer pour le mois d'octobre 2020

2020-11-04

Il est proposé par madame Nathalie Jacob,
Appuyé par monsieur Jocelyn Cossette
Et résolu :

QUE les comptes du mois d'octobre soient approuvés comme présentés sur les listes annexées à la fin du ou des procès-verbaux et d'en autoriser les paiements.

Adoptée à l'unanimité.

10. Dépôt des états comparatifs

Conformément à l'article 176.4 du Code municipal, le directeur général et secrétaire-trésorier dépose au conseil les états comparatifs au 30 septembre 2020.

11. Établissement du calendrier des séances du conseil pour l'année 2021

CONSIDÉRANT que l'article 148 du code municipal du Québec prévoit que le Conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant, le lieu le jour et l'heure du début de chacune des séances.

2020-11-05

EN CONSÉQUENCE il est proposé par monsieur Denis Chartier,
Appuyé par monsieur Daniel Bédard
Et résolu :

QUE le calendrier ci-après relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2021 soit adopté :

- Lundi 11 janvier
- Lundi 1^{er} février
- Lundi 1^{er} mars
- Mardi 6 avril
- Lundi 3 mai
- Lundi 7 juin
- Lundi 5 juillet
- Lundi 2 août
- Mardi 7 septembre
- Lundi 4 octobre
- Lundi 15 novembre
- Lundi 6 décembre

QUE le lieu ordinaire des séances est à la salle multifonctionnelle située au 290, rue Principale à Saint-Narcisse et qu'elles débutent à 19 h 30.

QUE lorsqu'un lundi est férié, la séance se tient exceptionnellement le mardi comme c'est le cas pour les séances des mois d'avril (Pâques) et de septembre (fête du Travail) 2021.

QU'UN avis public du présent calendrier soit publié conformément à la loi qui régit la municipalité et qu'il soit inclus dans l'Info municipale à paraître au mois de décembre.

Adoptée à l'unanimité.

12. Fédération québécoise des municipalités, adhésion 2021

CONSIDÉRANT l'invitation du président de la Fédération québécoise des municipalités du Québec (FQM) de renouveler notre adhésion pour l'année 2021;

CONSIDÉRANT que notre municipalité adhère annuellement à cet organisme qui défend la ruralité québécoise, fournit des outils et organise des activités de formation;

2020-11-06

À CES CAUSES, il est proposé par monsieur Michel Larivière,
Appuyé par monsieur Daniel Bédard
Et résolu :

QUE le Conseil accepte que la municipalité adhère à la FQM et autorise le paiement de l'adhésion pour l'année 2021 au montant de 2 126.36 \$, taxes incluses.

QUE la dépense nette à payer pour l'adhésion soit prévue au budget 2021 au poste 02-11000-494.

Adoptée à l'unanimité.

13. Saison hivernale 2020-2021 : horaire et tarif de garde

CONSIDÉRANT que la politique en vigueur pour assurer un service adéquat en regard de l'entretien des chemins d'hiver passe par la mise sur pied d'un service de garde assuré par les employés municipaux;

CONSIDÉRANT qu'il est de la responsabilité des membres du Conseil de statuer sur l'horaire proposé pour le service de garde pour la prochaine saison hivernale, lequel service couvrira la période du 13 novembre 2020 à 17 h au 26 mars 2021 à 17 h.

2020-11-07

À CES CAUSES, il est proposé par madame Nathalie Jacob,
Appuyé par monsieur Denis Chartier
Et résolu :

QUE le Conseil adopte l'horaire des semaines de garde proposé par monsieur Stéphane Bourassa, directeur général;

QUE la prime de disponibilité pour une semaine de garde soit fixée à 160 \$ pour la saison 2020-2021.

QU' un véhicule de la municipalité soit mis à la disposition, 7 jours sur 7, des employés effectuant la garde hivernale pour leurs allers et retours au travail.

Adoptée à l'unanimité.

14. Impression du calendrier municipal 2021

CONSIDÉRANT que la municipalité produit annuellement un calendrier municipal depuis plusieurs années;

CONSIDÉRANT que la municipalité a reçu deux offres pour l'impression de 1050 calendriers municipaux 2021, soit:

- Imprimerie Gignac Offset : 2 975\$, taxes en sus, pour un calendrier couleur au complet;
- Édition l'Exode : 2 404,50\$, taxes en sus, pour un calendrier couleur au complet.

CONSIDÉRANT que le montant pour un calendrier noir et blanc est de 1 260\$, taxes en sus, et que, l'association de la Société d'histoire vont contribuer pour la différence du montant entre un calendrier noir et blanc;

CONSIDÉRANT que la FADOQ de Saint-Narcisse contribuera pour un montant de 250 \$ à la réalisation du calendrier en 2021 ;

2020-11-08

À CES CAUSES, il est proposé par monsieur Daniel Bédard,
Appuyé par monsieur Jocelyn Cossette
Et résolu:

QUE le conseil accepte l'offre de la firme d'Imprimerie Édition l'Exode au montant de 2 404,50\$, taxes en sus, pour la production de son calendrier municipal 2021.

Adoptée à l'unanimité.

15. Décompte progressif # 2 – Travaux de reconstruction sur une partie du rang 2 Nord et du rang Saint-Pierre et de reconstruction d'un tronçon de la rue de l'Église – Eurovia Québec Construction inc.

CONSIDÉRANT le contrat portant le numéro 20200527 intervenu entre la municipalité de Saint-Narcisse et *Eurovia Québec Construction inc.* « Travaux de reconstruction sur une partie du rang 2 Nord et du rang Saint-Pierre et de reconstruction d'un tronçon de la rue de l'Église »;

CONSIDÉRANT la demande de paiement de l'entreprise datée du 27 octobre 2020 et la recommandation de paiement du directeur général et secrétaire-trésorier, pour lesdits travaux de réfection;

CONSIDÉRANT la retenue contractuelle de 10 %.

2020-11-09

À CES CAUSES, il est proposé par madame Nathalie Jacob,
Appuyé par monsieur Denis Chartier
Et résolu :

QUE le Conseil municipal autorise le paiement du décompte progressif #2 à l'entreprise *Eurovia Québec Construction inc.* au montant de **531 076,86**, taxes en sus, la retenue contractuelle de 10 % ayant été retranchée, et ce, sous réserve de la réception de toutes les quittances des sous-traitants dans ce dossier.

QUE la dépense pour les travaux de reconstruction sur une partie du rang 2 Nord et du rang Saint-Pierre soit affectée aux activités d'investissement, poste budgétaire 23 04009 641, subventionnée par le programme AIRRL 2018-526 pour un montant de 491 347 \$ ainsi que par le règlement d'emprunt 2018-12-546, et d'en autoriser le paiement.

QUE la dépense pour les travaux de reconstruction d'un tronçon de la rue de l'Église soit affectée aux activités d'investissement, poste budgétaire 23 04014 000, financée par le règlement d'emprunt 2019-12-556, et d'en autoriser le paiement. Ces travaux (rue de l'Église) constituent une partie seuil minimum d'immobilisations nécessaires au programme TECQ 2019-2023.

Adoptée à l'unanimité.

16. Nomination du maire suppléant

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 116 du *Code municipal du Québec* (LRQ, c C-27.1.) le conseil peut, en tout temps, nommer un des conseillers comme maire suppléant, lequel en l'absence du maire ou pendant la vacance de cette charge, remplit les fonctions du maire, avec tous les privilèges, droits et obligations y attachés

CONSIDÉRANT qu'en l'absence du Maire, son incapacité ou son refus d'agir ou encore, la vacance de son poste, il est remplacé au Conseil de la MRC par un substitut que le Conseil de la municipalité désigne parmi ses membres.

2020-11-10

À CES CAUSES, il est proposé par monsieur Michel Larivière,
Appuyé par monsieur Jocelyn Cossette
Et résolu :

QUE le Conseil de la Corporation Municipale de Saint-Narcisse nomme monsieur Gilles Gauthier, conseiller au siège numéro 6 de cette municipalité, comme maire suppléant et représentant substitut pour remplacer le Maire pendant son absence, son incapacité ou son refus d'agir ou encore, pendant la vacance de son poste, pour siéger au Conseil de la MRC des Chenaux.

QUE ce mandat est effectif à compter du 1^{er} janvier 2021 pour une période de 6 mois, se terminant le 30 juin 2021 ou jusqu'à la nomination d'un successeur.

Adoptée à l'unanimité.

17. Comité consultatif d'Urbanisme, nomination des membres

CONSIDÉRANT l'adoption du règlement numéro 2006-06-399 relatif aux dérogations mineures en matière de zonage et de lotissement ;

CONSIDÉRANT que la municipalité a adopté un règlement relatif à la création d'un Comité consultatif d'Urbanisme, lequel est entré en vigueur le 31 décembre 1981;

CONSIDÉRANT que la réglementation stipule que le Comité consultatif d'Urbanisme est formé de 5 membres permanents nommés par le Conseil, dont 2 membres du Conseil municipal et 3 membres choisis parmi les contribuables résidents dans la municipalité.

2020-11-11

À CES CAUSES, il est proposé par monsieur Denis Chartier,
Appuyé par monsieur Gilles Gauthier
Et résolu :

QUE le Conseil nomme messieurs Daniel Bédard et Michel Larivière comme membres du Conseil municipal pour le représenter au sein dudit Comité ;

QUE le Conseil nomme également monsieur Stéphane Bourassa, directeur général de la municipalité, comme membre adjoint au Comité consultatif d'Urbanisme ;

QUE le Conseil, conformément à l'article 2.1 du règlement numéro 2008-10-429 relatif à l'adoption d'un nouveau règlement sur le Comité consultatif d'Urbanisme et abrogation des règlements antérieurs, nomme les membres aux sièges suivants et en fixe la date de fin de leur mandat comme suit :

Siège # 1 :	Monsieur René Pronovost,	membre permanent, 31 déc. 2021
Siège # 2 :	Monsieur René Pinard,	membre permanent, 31 déc. 2021
Siège # 3 :	Monsieur Roland Gervais,	membre permanent, 31 déc. 2021
Siège # 4 :	Monsieur Michel Larivière,	membre permanent, 31 déc. 2021
Siège # 5 :	Monsieur Daniel Bédard,	membre permanent, 31 déc. 2021
---	Monsieur Stéphane Bourassa,	membre adjoint, 31 déc. 2021

Adoptée à l'unanimité.

18. Contrat pour la fourniture de sel de déglacage pour la saison 2020-2021

CONSIDÉRANT que la municipalité doit s'approvisionner d'une quantité d'environ 300 tonnes métriques en sel de déglacage pour l'entretien de ses routes en saison hivernale;

CONSIDÉRANT que la municipalité a demandé un prix sur invitation par le biais du service électronique SE@O à trois (3) entreprises dans le domaine de fourniture de sel de déglacage;

CONSIDÉRANT l'ouverture des soumissions reçues le 22 octobre dernier;

CONSIDÉRANT que les prix soumis à la tonne métrique sans les taxes pour environ 300 tonnes métriques sont de :

Soumissionnaires	Prix/Tonne métrique	Total
• Sel Frigon inc. :	76.80 \$/t.m.	23 040 \$
• Sel Icecat	73.00 \$/t.m.	21 900 \$

2020-11-12 À **CES CAUSES**, il est proposé par madame Nathalie Jacob,
Appuyé par monsieur Daniel Bédard
Et résolu :

QUE le préambule fait partie de la présente résolution.

QUE le Conseil accepte le prix soumis par l'entreprise Sel Icecat inc. au montant de 73 \$/t.m., taxes en sus, pour la fourniture d'environ 300 tonnes métriques de sel de déglacage, pour la saison 2020-2021.

Adoptée à l'unanimité.

19. Le 62e téléthon du Noël du Pauvre – contribution 2020

CONSIDÉRANT l'organisation du 62^e Téléthon du Noël du Pauvre qui sera diffusé sur les ondes de Radio-Canada Mauricie de 17 h à 22 h et qui se tiendra au Centre d'action bénévole le 27 novembre prochain sous la forme d'une collecte de dons en argent;

CONSIDÉRANT que les besoins de certains citoyens de notre paroisse sont variés: chauffage, vêtements et chaussures, nourriture, médicaments et que le comité organisateur sollicite la participation financière de la municipalité à cet événement;

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal participe, annuellement, à la campagne de financement du Noël du Pauvre considérant les efforts déployés par les bénévoles pour organiser cette activité spéciale de financement.

2020-11-13 À **CES CAUSES**, il est proposé par monsieur Gilles Gauthier,
Appuyé par monsieur Michel Larivière
Et résolu :

QUE le Conseil acquiesce à la demande du Comité du Noël du Pauvre en offrant un don au montant de 100 \$.

Adoptée à l'unanimité.

20. Programme du transfert d'une partie de la taxe d'accise sur l'essence et de la contribution du Québec 2019-2023 (TECQ 2019-2023), approbation de notre programmation de travaux

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Narcisse a pris connaissance du guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019-2023;

CONSIDÉRANT que la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

2020-11-14 À **CES CAUSES**, il est proposé par monsieur Jocelyn Cossette,
Appuyée par monsieur Michel Larivière
Et résolu

QUE la municipalité de Saint-Narcisse s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle dans le cadre du programme TECQ 2019-2023.

QUE la municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuables à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023.

QUE la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version numéro 1 jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

QUE la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme.

QUE la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution.

QUE la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version numéro 1 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles.

Adoptée à l'unanimité.

21. Décision du Conseil sur la demande de dérogation mineure de la compagnie Locusi inc. pour l'immeuble situé au 700, rue Notre-Dame

CONSIDÉRANT la nature de la demande de la compagnie Locusi inc., afin de lui permettre de régulariser le coefficient d'emprise au sol situé au 700, rue Notre-Dame à Saint-Narcisse;

CONSIDÉRANT que le bâtiment est construit depuis plusieurs années;

CONSIDÉRANT que cette modification contrevient à l'article 8.4 du règlement de zonage 2009-05-438, dont le coefficient d'emprise au sol pour un bâtiment relié à un usage autre que résidentiel est de 30%

CONSIDÉRANT que le coefficient d'emprise au sol demandé dans le cadre d'un projet d'investissement serait de 37% ;

CONSIDÉRANT que cette dérogation permettra la construction d'unités d'entreposage ce qui est essentiel aux bonnes opérations de l'entreprise.

CONSIDÉRANT que l'immeuble affecté par cette demande est situé au 700, rue Notre-Dame à Saint-Narcisse;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal est sensible à la qualité visuelle de l'environnement, particulièrement dans l'entrée de notre municipalité et souhaite que les entreprises puissent accorder une attention à la plantation d'arbres ;

2020-11-15

À CES CAUSES, il est proposé par monsieur Daniel Bédard,
Appuyée par monsieur Denis Chartier
Et résolu

QUE le Conseil autorise la demande de dérogation mineure à la compagnie Locusi inc. conditionnellement à un aménagement de plantation d'arbres feuillus en façade, entre les mini-entrepôts et la rue Notre-Dame et Saint-François-Xavier.

QUE la compagnie Locusi inc. peut s'inspirer des efforts réalisés par les compagnies Les Entreprises JPG Bergeron et VR de Rêve pour l'embellissement de leur propriété.

Adoptée à l'unanimité.

22. Libération de la retenue contractuelle et réception finale des travaux de reconstruction de deux ponceaux au rang Saint-Félix – projet #P17-1120-00

CONSIDÉRANT que les travaux de reconstruction de deux ponceaux au rang Saint-Félix, projet #P17-1120-00, effectués par l'entreprise *Marcel Guimond et Fils inc.* ont été réalisés à la satisfaction du Conseil municipal et selon les règles de l'art;

CONSIDÉRANT la recommandation de la libération de la retenue contractuelle de 5 % produite par l'ingénieur François Thibodeau, de la firme Génicité, le 27 octobre 2020.

2020-11-16

À CES CAUSES, il est proposé par madame Nathalie Jacob,
Appuyée par monsieur Denis Chartier
Et résolu

QUE le Conseil procède à la réception finale des travaux et accepte de libérer la retenue contractuelle de 5 % comme prévu au contrat, pour les travaux de reconstruction de deux ponceaux au rang Saint-Félix, projet #P17-1120-00, comme recommandé par l'ingénieur François Thibodeau de la firme Génicité.

QUE le Conseil autorise le paiement de **16 345.07 \$ taxes incluses** à l'entreprise *Marcel Guimond et Fils inc.*, du poste budgétaire « Passif garanti d'exécution » numéro 55-13602000.

Adoptée à l'unanimité.

23. Renouveau de l'assurance « La Municipale » de la Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ) et le courtier ULTIMA

2020-11-17

Il est proposé par monsieur Michel Larivière,
Appuyée par monsieur Gilles Gauthier
Et résolu

Que Conseil municipal renouvelle la police d'assurance « LA MUNICIPALE » avec la Mutuelle des municipalités (MMQ) et le courtier ULTIMA, pour la période du 31 décembre 2020 au 31 décembre 2021, pour la somme de 38 583 \$, comme décrit à la facture numéro 23274, soit :

- La Municipale 32 554 \$
- La Municipale Automobile 6 329 \$

QUE cette dépense soit affectée aux activités de fonctionnement, réparties selon les postes budgétaires concernés comme prévu au budget 2021.

Adoptée à l'unanimité.

24. Adoption du second projet de Règlement numéro 2020-09-560 modifiant le règlement de zonage numéro 2009-05-438 et ses amendements

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné et que le projet de règlement a été déposé à la séance extraordinaire du 14 septembre 2020;

CONSIDÉRANT qu'un premier projet a été adopté à la séance extraordinaire du 18 septembre 2020;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, une assemblée de consultation a été tenue le 5 octobre 2020 à 19 h;

CONSIDÉRANT que le second projet de règlement a été remis aux membres du conseil au moins soixante-douze (72) heures avant la présente séance et que tous les membres présents renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT qu'au plus tard deux jours avant celle-ci, toute personne a pu en obtenir copie auprès du responsable de l'accès aux documents de la municipalité;

CONSIDÉRANT qu'une copie du présent de règlement a été mise à la disposition du public, dès le début de la séance.

2020-11-18

À CES CAUSES, il est proposé par monsieur Jocelyn Cossette,
Appuyée par monsieur Denis Chartier
Et résolu

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente.

QUE le second projet de Règlement numéro 2020-09-560 modifiant le règlement de zonage 2009-05-438 et visant à modifier les usages autorisés dans la zone 215-AF afin d'ajouter le groupe « Utilité publique » dans la classe « Public et communautaire » soit et est adopté.

Adoptée à l'unanimité.

25. Moisson Mauricie - Centre-du-Québec, demande de financement

CONSIDÉRANT la réception d'une lettre signée par monsieur Jean Pellerin, président du conseil d'administration de Moisson Mauricie/Centre-du-Québec, afin que la municipalité contribue financièrement à leur campagne de financement;

CONSIDÉRANT que Moisson Mauricie/Centre-du-Québec vient en aide à des milliers de personnes par mois pour leurs besoins alimentaires et que cet organisme soutient les banques alimentaires qui répondent à 865 demandes d'aide alimentaire provenant de citoyens;

CONSIDÉRANT que Moisson Mauricie/Centre-du-Québec distribue des denrées à notre Centre d'Action Bénévole qui les redistribue dans les 9 municipalités du secteur des Chenaux, en bonifiant le panier de provisions dans le cadre de leur banque alimentaire;

CONSIDÉRANT que le montant demandé est établi en fonction du nombre de demandes d'aide alimentaire auquel le CAB de la Moraine et le Fonds communautaire des Chenaux, membres de Moisson, répondent chaque année.

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'appuyer financièrement la banque alimentaire de notre Centre d'Action Bénévole;

2020-11-19

À CES CAUSES, il est proposé par monsieur Denis Chartier,
Appuyé par monsieur Gilles Gauthier
Et résolu :

QUE le Conseil de la Corporation Municipale de Saint-Narcisse accepte de verser un montant de 242,20\$, montant établi en fonction du nombre de demandes d'aide alimentaire auquel le CAB de la Moraine et le Fonds communautaire des Chenaux, membres de Moisson, répondent chaque année.

Adoptée à l'unanimité.

26. Félicitation aux Entreprises JPG Bergeron pour leurs efforts d'embellissement

CONSIDÉRANT les efforts d'aménagement et d'amélioration par les nouveaux propriétaires des Entreprises JPG Bergeron;

CONSIDÉRANT que la municipalité favorise et encourage l'embellissement des propriétés;

CONSIDÉRANT que même pour une entreprise en excavation il est possible par la plantation de végétation de donner une autre image à sa propriété;

CONSIDÉRANT que les efforts déployés par les nouveaux propriétaires madame Annie Domaine et monsieur Éric Duguay méritent d'être soulignés;

2020-11-20

À CES CAUSES, il est proposé par madame Nathalie Jacob,
Appuyé par monsieur Denis Chartier
Et résolu :

QUE le Conseil municipal de Saint-Narcisse **FÉLICITE** madame Annie Domaine et monsieur Éric Duguay pour les efforts déployés concernant l'embellissement de la façade de leur propriété.

Adoptée à l'unanimité.

27. Félicitation à l'entreprise VR de Rêve pour leurs efforts d'embellissement

CONSIDÉRANT les efforts d'aménagement et d'amélioration des nouveaux propriétaires de l'entreprise VR de Rêve;

CONSIDÉRANT que la municipalité favorise et encourage l'embellissement des propriétés;

CONSIDÉRANT que les nouveaux propriétaires ont donné une nouvelle vie à un bâtiment qui nous apparaissait comme un entrepôt à l'abandon;

CONSIDÉRANT que les efforts déployés par les nouveaux propriétaires madame Josée Lemire et monsieur Patrice Bilodeau méritent d'être soulignés;

2020-11-21

À CES CAUSES, il est proposé par monsieur Jocelyn Cossette,
Appuyé par monsieur Daniel Bédard
Et résolu :

QUE le Conseil municipal de Saint-Narcisse **FÉLICITE** madame Josée Lemire et monsieur Patrice Bilodeau, pour les efforts déployés concernant l'embellissement du bâtiment et de la façade de leur propriété.

Adoptée à l'unanimité.

28. Varia

29. Deuxième période de questions

Aucune question.

Je soussigné, en ma qualité de secrétaire-trésorier, déclare qu'il y a des crédits disponibles pour payer les dépenses ci-dessus autorisées par le conseil.

Stéphane Bourassa,
Directeur général et secrétaire-trésorier

30. Clôture de l'assemblée

CONSIDÉRANT que l'ordre du jour est épuisé;

2020-11-22

Il est proposé par monsieur Daniel Bédard,
Appuyé par monsieur Denis Chartier
Et résolu :

La clôture de l'assemblée à 20 h 32.

Adoptée à l'unanimité.

Monsieur Guy Veillette,
Maire

Monsieur Stéphane Bourassa,
Directeur général

Je, Guy Veillette, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Guy Veillette
Maire et Président d'assemblée